

CERTIFICAT ADMINISTRATIF PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES DELIBERATIONS TRANSMISES

Je soussigné Yves WIGT, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance, certifie que les délibérations N°2021-77, N°2021-78, N°2021-79 et N°2021-81 du Comité Syndical tenu le 15 décembre 2021 en formation GEMAPI et transmises par voie de télétransmission à la Préfecture de Vaucluse le 27 décembre 2021 comportent des erreurs matérielles sur la deuxième page relative aux mentions des représentations.

Aussi, il convient de remplacer le passage concerné des délibérations par le paragraphe ci-dessous, étant entendu que les autres mentions initiales demeurent inchangées :

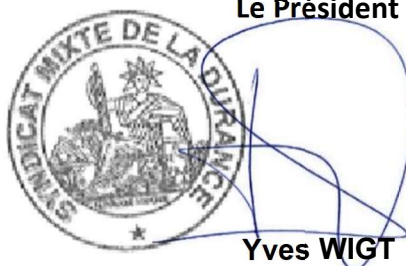
ETAIENT REPRESENTES :

12 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M.	Jean-Michel ARNAUD , délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Yves WIGT
Mme.	Sylvie BELMONTE , déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Sylvie GREGOIRE
MM.	Yvan BOURELLY , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Natacha ESMIEU
	Christian CHIAPPELLA , délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par Elisabeth CLAUZIER
Mme.	Sophie HOSTALERY , déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Benoit DUFAY
MM.	Robert TCHOBDRENOVITCH , délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis ROBERT
	Jacques NATTA , délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Pierre-Yves VADOT
	Roger PELLENC , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Philippe GINOUX
	Alain ROUX , délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par André ROUSSET
Mmes.	Noëlle TRINQUIER , déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse par Jean-François LOVISOLO
	Nathalie VANNI , déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Juan MORENO
M.	Félix BOREL , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Christian MOUNIER

Fait pour servir et valoir ce que de droit
Mallemort, le 23/02/22

Le Président



Yves WIGT